



SNUDI-FO

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et professeurs des écoles de l'enseignement public
Force Ouvrière**

Objet : Enseignement des activités de natation pendant la crise sanitaire

A Caen,
Le lundi 29 mars 2021.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

La situation sanitaire actuelle impacte de plein fouet le quotidien des écoles et leur organisation.

Aux difficultés rencontrées dans la mise en œuvre d'un pseudo protocole sanitaire s'ajoutent des injonctions, variables d'une circonscription à une autre qui ne font qu'accroître les difficultés rencontrées par les équipes.

Depuis la rentrée des vacances d'automne, il est notamment demandé aux équipes de continuer à assurer les déplacements à la piscine, l'enseignement de cette discipline étant considéré par certains IEN comme rendu obligatoire par les programmes. Or, à la lecture de ces dits programmes, il est écrit : « *La natation fera l'objet, dans la mesure du possible, d'un enseignement sur chaque année du cycle.* »

Cette mention indique donc que les compétences relatives au milieu aquatique doivent être acquises en fin de cycle et sous-entend que l'organisation des enseignements doit se faire sur l'ensemble du cycle.

Nous estimons qu'à l'heure actuelle, les conditions sanitaires ne sont pas réunies pour permettre l'enseignement de cette discipline en toute sécurité.

De surcroît, et compte tenu du fait que l'enseignant engage sa responsabilité dans la gestion de cette activité, nous estimons que la décision de se rendre ou non à la piscine devrait revenir aux équipes, et non aux seuls IEN de circonscription.

Cette interpellation au sujet de l'encadrement des activités aquatiques est également valable pour toutes les activités annexes aux temps d'enseignement comme les conseils de maîtres, conseils de cycle, conseils d'école et APC.

Dans le strict respect des textes, nous considérons que toute liberté doit être laissée aux équipes pour l'organisation de ces temps de travail.

Vous comprendrez que la situation actuelle doit vous encourager à faire preuve de confiance envers nos collègues qui, depuis le déconfinement, ont su prendre leurs responsabilités dans l'application des différents protocoles successifs et qui, à nouveau, sauront prendre les décisions adéquates afin d'assurer leur sécurité et celle de leurs élèves tout en assurant l'ensemble de leurs obligations de service en cette année 2020-2021.

Certains de l'intérêt que vous porterez à notre demande et dans l'attente de votre réponse, nous vous prions, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, d'agréer nos salutations les plus respectueuses.

Anne LELANDOIS,
Secrétaire départementale du SNUDI FO 14

SNUDI FO 14

snudifo14@gmail.com

8, rue du colonel Rémy, 14000 Caen